

# DÉPARTEMENT: CALVADOS

## SYNDICAT DES EAUX DU PAYS DE HONFLEUR

Maison des Services Publics  
33, Cours des fossés  
14600 HONFLEUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

**Date de  
convocation** :  
12 mai 2026

**Affichée le** :  
12 mai 2026

**Nombre de  
conseillers** :

En exercice : 21  
Présents : 11  
Votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux du pays de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Mélanie ROCHE.

**Étaient présents** : M. Jean-François BERNARD, Mme Delphine CARVILLE, M. Christian MINOT, Mme Blandine OPSOMER, M. Jacques GILLES, M. Frédéric LEFEBVRE, M. Alexis LANGIN, M. Frédéric BROSSARD, Mme Mélanie ROCHE, M. Jean MARCHIS.

**Représentés** : M. David PORTERIE – pouvoir à M. Alexis LANGIN, M. François FARIDE – pouvoir à Mme Mélanie ROCHE, Mme Mélanie BRIAND – pouvoir à Mme Delphine CARVILLE, François CHATEAU – pouvoir à M. Jacques GILLES, M. LEBEY Jean-Marc – pouvoir à M. Frédéric BROSSART.

**Absents et excusés** : M. AMBOS Pascal, M. BARQI Nourdine, Mme LECHEVALIER Mélanie, M. STRAGIER Philippe, M. DRIEU Patrick.

**Assistaient également** : Florence BRUNIER

*Jean-François BERNARD est désigné secrétaire de séance.*

---

### CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)

#### OBJET :

Le président rappelle qu'en application de l'article L1414-2 du CGCT, « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieur aux seuils européens (...), le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 ».

La CAO n'a pas nécessairement un caractère permanent. Toutefois, il est toujours possible de décider de faire de la CAO une instance à caractère permanent, qui sera réunie périodiquement ou en fonction des besoins.

Cette rédaction de l'article L1414-2 du CGCT n'a pas non plus pour effet d'interdire d'instituer plusieurs commissions d'appel d'offres.

Les dispositions de l'article L1411-5 CGCT prévoient que « la commission est composé d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; »

Les membres de la CAO sont élus, au sein du comité, par ce dernier, au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Concernant la suppléance, il est précisé que lorsqu'un titulaire est empêché, son suppléant, issu de la même liste, est désigné en suivant l'ordre du tableau ci-dessous. Si le 1<sup>er</sup> suppléant est également empêché, il est alors fait appel au deuxième suppléant, et ainsi de suite. Un suppléant issu d'une autre liste qu'un titulaire ne peut le remplacer.

Il est proposé aux membres du comité syndical de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres.

Accusé de réception en préfecture  
0701-20260518-18052026-02-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2026  
Date de réception préfecture : 22/05/2026

La présidente a enregistré le dépôt des listes dans les conditions fixées à l'article D.1411-5 du CGT et a admis la liste suivante :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Delphine CARVILLE	Mélanie BRIAND
Jean-François BERNARD	Frédéric BROSSART
Christian MINOT	Blandine OPSOMER
Jacques GILLES	Frédéric LEFEBVRE
Philippe TURLURE	Patrick DRIEU

**APRES VOTE, à main levée,**  
les résultats sont les suivants :

**1) Membres titulaires**

Désignation des membres titulaires :

*Nombre de présents : 11*

*Nombre de votants : 16*

*Bulletin blancs ou nuls : /*

*Nombre de suffrages exprimés : 16*

*Siège à pourvoir : 5*

	<b>VOIX</b>
Madame Delphine CARVILLE	16
Monsieur Jean-François BERNARD	16
Monsieur Christian MINOT	16
Monsieur Jacques GILLES	16
Monsieur Philippe TURLURE	16

**2) Membres suppléants**

Désignation des membres suppléants :

*Nombre de présents : 11*

*Nombre de votants : 16*

*Bulletin blancs ou nuls : /*

*Nombre de suffrages exprimés : 16*

*Siège à pourvoir : 5*

	<b>VOIX</b>
Madame Mélanie BRIAND	16
Monsieur Frédéric BROSSARD	16
Madame Blandine OPSOMER	16
Monsieur Frédéric LEFEBVRE	16
Monsieur Patrick DRIEU	16

**LE COMITE SYNDICAL,**

**DECLARE** élus les membres **titulaires** et **suppléants** suivants :

Accusé de réception en préfecture  
014-251400701-20260518-18052026-02-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2026  
Date de réception préfecture : 22/05/2026

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Madame Delphine CARVILLE	Mélanie BRIAND
Monsieur Jean-François BERNARD	Frédéric BROSSART
Monsieur Christian MINOT	Blandine OPSOMER
Monsieur Jacques GILLES	Frédéric LEFEBVRE
Monsieur Philippe TURLURE	Patrick DRIEU

**CECI ENTENDU,**

**VU** le code de la commande publique, notamment ses articles L.1121-1 et s.,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.1411-1 et s., D.1411-4 et D.1411-5,

**VU** le rapport du président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE COMITE SYNDICAL,**

**ADOpte** la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération,

LE PRESIDENT  
Mélanie ROCHE



Secrétaire de séance  
Jean-François BERNARD



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Sous-Préfet de Lisieux (ou Préfet du Calvados) et de sa publication.*

*Certifié exécutoire compte tenu de :*

- la transmission en Sous-Préfecture le :
- la publication sur le site internet du syndicat le :

Accusé de réception en préfecture  
014-251400701-20260518-18052026-02-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2026  
Date de réception préfecture : 22/05/2026